

www.ilo.org/ilc



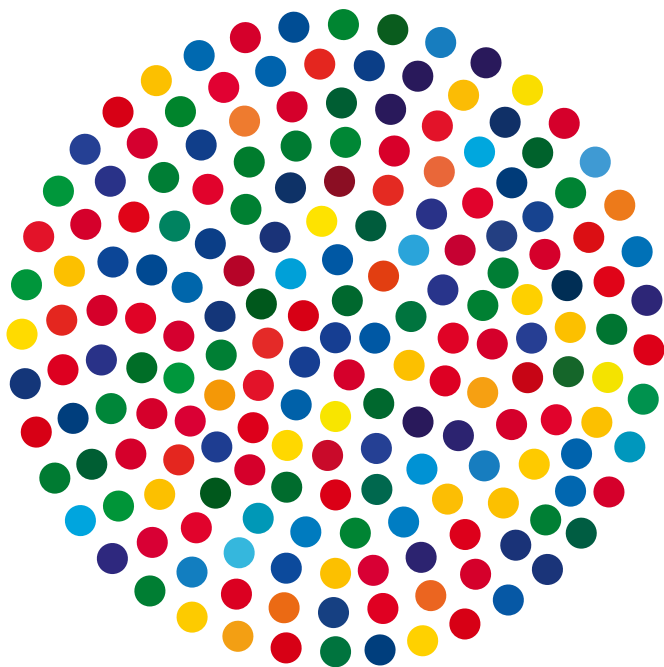
Organisation
internationale
du Travail



Construire l'avenir avec le travail décent

Guide de la Conférence

**108^e session de la
Conférence internationale du Travail**
Genève, 10-21 juin 2019



CONTACTS

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Unité des relations officielles
et de la correspondance
Téléphone: +41 22 799 77 32
Adresse électronique: reloff@ilo.org

SERVICES ET PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE

Adresse électronique: relmeetings@ilo.org
Bureau au Palais: A239

POUVOIRS

Téléphone: +41 22 799 65 69
Adresse électronique: credentials@ilo.org
Bureau au Palais: A263

PROTOCOL

PROTOCOLE@ilo.org
Bureau au Palais: 667

INSCRIPTION DES ORATEURS POUR LES SÉANCES PLÉNIÈRES

Téléphone: +41 22 799 65 02
Adresse électronique: orateurs@ilo.org
Bureau au Palais: A265

COMITÉ PLÉNIER

Adresse électronique: cw@ilo.org
Bureau au Palais: E3001-E3023

COMMISSION NORMATIVE: VIOLENCE ET HARCÈLEMENT DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Adresse électronique: cn@ilo.org
Bureau au Palais: E2058-2076

BUREAU DES ACTIVITÉS POUR LES TRAVAILLEURS ET INSCRIPTION DANS LES COMMISSIONS POUR LES TRAVAILLEURS

E-mail: actrav-conf@ilo.org
Bureau au Palais: E1056

BUREAU DES ACTIVITÉS POUR LES EMPLOYEURS ET INSCRIPTION DANS LES COMMISSIONS POUR LES EMPLOYEURS

E-mail: actemp-conf@ilo.org
Bureau au Palais: A541

INSCRIPTION DANS LES COMMISSIONS POUR LES GOUVERNEMENTS

E-mail: reloff-conf@ilo.org
Bureau au Palais: A263

RÉSERVATION DE SALLES DE RÉUNION

Adresse électronique: ilcrooms@ilo.org

DOCUMENTATION

Téléphone: +41 22 799 80 50
Adresse électronique: distr@ilo.org

CONTACTS D'URGENCE

En cas d'urgence médicale dans les locaux de la Conférence (au Palais des Nations et au BIT),
composez le 112 depuis un téléphone fixe.

Pour d'avantage des informations sur les mesures de santé et de sécurité,
veuillez-vous référer à la section pertinente.

Table des matières

	<i>Page</i>
Ordre du jour de la 108 ^e session de la Conférence internationale du Travail (session du centenaire).....	1
Procédures de la Conférence	2
Programme de la Conférence internationale du Travail.....	2
Application ILO Events	2
Réunions de groupe	3
Séance d'ouverture	3
Section de haut niveau de la plénière	4
Séances plénières de la Conférence consacrées à la discussion des rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration	5
Forums thématiques	6
Commissions de la Conférence	6
Adoption des documents finals des commissions	7
Cérémonie de clôture	7
Formalités d'inscription	7
Participer à la Conférence	8
Prise de parole en séance plénière.....	8
Inscription dans les commissions.....	10
Interprétation simultanée.....	11
Installations et services d'ordre général de la Conférence	11
Achats hors taxes	11
Bagages	12
Banques.....	12
Au Palais des Nations	12
Au BIT	12
Bibliothèque	13

Bureau d'information et de distribution de documents	13
Délégués handicapés	14
Internet, wi-fi, et Cybercafés	14
Accès wi-fi.....	14
Cybercafés (24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pendant toute la durée de la Conférence).....	15
Logement, appui local et informations touristiques	15
Objets trouvés.....	15
Restauration.....	16
Au Palais des Nations.....	16
Au BIT	17
Salle de prière.....	18
Santé et sécurité.....	18
Services de voyage et de tourisme.....	19
Souvenirs du centenaire.....	19
Télécommunications, services postaux et magasins de journaux	19
Téléphone	19
Services postaux	20
Kiosque à journaux.....	20
Transports publics vers les sites où se tient la Conférence	20
Accès au bâtiment du BIT.....	20
Accès au Palais des Nations	21
Taxis	21
Voitures, parking et services de navette entre le BIT et le Palais des Nations	21

Ordre du jour de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail (session du centenaire)

La Conférence internationale du Travail est l'organe décisionnel le plus élevé de l'Organisation. Elle réunit tous les ans les délégations tripartites des 187 Etats Membres de l'Organisation ainsi que plusieurs observateurs envoyés par des acteurs internationaux pour examiner une série de questions inscrites à son ordre du jour par le Conseil d'administration du BIT.

La Conférence se compose de séances plénières et d'un certain nombre de commissions établies pour examiner les questions inscrites d'office à l'ordre du jour de la Conférence, ainsi que des commissions techniques chargées de traiter des questions techniques. Des informations détaillées concernant chacune des commissions permanentes et des commissions techniques sont disponibles sur la page Web «Commissions à l'ordre du jour» disponible sur le site de la Conférence (www.ilo.org/ilc).

Questions inscrites d'office

- I. Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général (en 2019, le rapport du Directeur général, qui aura pour thème l'avenir du travail, sera le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail intitulé *Travailler pour bâtir un avenir meilleur*)
- II. Propositions de programme et de budget pour 2020-21 et autres questions
- III. Informations et rapports sur l'application des conventions et recommandations

Questions inscrites à l'ordre du jour par la Conférence ou le Conseil d'administration

- IV. Document final du centenaire de l'OIT
- V. La violence et le harcèlement dans le monde du travail (action normative, deuxième discussion)
- VI. Débats et activités thématiques autour de l'avenir du travail, y compris diverses initiatives du centenaire

Procédures de la Conférence

Le Règlement de la Conférence internationale du Travail est disponible en ligne et en version imprimée au service de distribution. Le «Règlement en un clin d’œil» est disponible sur le site Web de la Conférence (www.ilo.org/ilc).

Programme de la Conférence internationale du Travail

La **108^e session** de la Conférence internationale du Travail (session du centenaire) se déroulera **du 10 au 21 juin 2019 à Genève**, à la fois au Palais des Nations et au siège de l’OIT. Veuillez consulter le plan des locaux de la Conférence.

Pour une explication plus détaillée du programme de travail de la Conférence, merci de consulter la présentation générale ci-après.

Pendant la Conférence, un bulletin quotidien contenant des informations sur le programme quotidien et le lieu de toutes les séances plénières, commissions et réunions de groupe est disponible en version imprimée au bureau d’information et de distribution des documents. Il peut également être téléchargé à partir de 23 h la veille sur le site Web de la Conférence ou via l’application ILO Events. L’horaire quotidien des réunions peut également être consulté dans un calendrier sur l’application ILO Events.

Application ILO Events



**Application
ILO Events**

L’application ILO Events est **téléchargeable** dans l’une des boutiques (App Store pour les appareils fonctionnant sous iOS ou Google Play pour les appareils fonctionnant sous Android). Il suffit de lancer une recherche avec l’appellation «ILO Events».

Les codes d’accès (nom d’utilisateur et mot de passe) seront communiqués individuellement aux délégués lors de leur enregistrement à Genève, sauf pour les délégués qui sont déjà des utilisateurs enregistrés dans l’application ILO Events avec leur adresse électronique personnelle. Les utilisateurs enregistrés peuvent se connecter à l’application ILO Events pour la 108^e session avec la même adresse électronique et le même mot de passe dès que le Bureau aura enregistré les pouvoirs les accréditant à participer à la Conférence.

Réunions de groupe

Pour permettre aux commissions de commencer leurs travaux de fond le premier jour de la Conférence, des dispositions ont été prises pour que des réunions préparatoires regroupant la totalité des membres des groupes gouvernementaux, des employeurs et des travailleurs aient lieu soit **le dimanche 9 juin**, soit **le matin du lundi 10 juin** avant la séance d'ouverture de la Conférence, ou ces deux jours. C'est au cours de ces réunions que les groupes éliront leur bureau, formuleront des propositions relatives à la composition des différentes commissions et se familiariseront avec les procédures de la Conférence. De même, des réunions préparatoires seront également organisées pour les différents groupes des commissions techniques, qui se tiendront selon ce que chaque groupe jugera approprié. L'heure et le lieu de toutes les réunions de groupe seront annoncés dans le *Bulletin quotidien*.

Séance d'ouverture

La 108^e session de la Conférence internationale du Travail en 2019 (session du centenaire) s'ouvrira **le lundi 10 juin à 11 h du matin**.

La séance d'ouverture se tiendra dans la Salle des Assemblées du Palais des Nations. Elle se déroulera comme suit:

- ouverture officielle par le Président du Conseil d'administration;
- élection du Président de la Conférence internationale du Travail;
- élection des Vice-présidents de la Conférence;
- nomination des bureaux des groupes;
- constitution et composition des commissions permanentes et des commissions correspondant aux questions inscrites à l'ordre du jour;
- propositions de suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence et autres formalités nécessaires pour que la Conférence puisse commencer ses travaux. Comme l'année dernière et en attendant l'adoption des amendements correspondants au Règlement de la Conférence, ces propositions de suspension seront présentées dans un *Compte-rendu provisoire* publié avant la Conférence afin d'éviter qu'elles ne soient longuement détaillées lors de la séance d'ouverture;

-
- délégation de pouvoirs au bureau de la Conférence;
 - remarques liminaires du Directeur général du BIT;
 - présentation par le Président du Conseil d'administration de son rapport à la Conférence;
 - discours d'ouverture du président du groupe des employeurs et du président du groupe des travailleurs;
 - discours de S. E. M. Alain Berset, Conseiller fédéral de la Confédération suisse;
 - clôture de la séance.

En raison d'une capacité limitée et de consignes de sécurité, l'accès à la Salle des Assemblées pendant les séances d'ouverture et de haut niveau de la plénière sera limité à huit personnes par délégation nationale et à une personne pour chaque observateur des organisations invitées. Ces séances seront diffusées dans des salles prévues à cet effet (salle XVI et Concordia I) accessibles à tous les participants de la Conférence. Veuillez consulter le site Web de la Conférence pour plus de détails sur la répartition des places en séance plénière de la Conférence.

Section de haut niveau de la plénière

Afin de célébrer le centenaire de l'Organisation, la séance plénière se réunira lors d'une section de haut niveau qui accueillera plusieurs chefs d'Etat ou de gouvernement. Cette section se déroulera dans la Salle des Assemblées au troisième étage du bâtiment des assemblées du Palais des Nations. Elle débutera après l'ouverture de la Conférence le lundi 10 juin et se poursuivra toute la journée du mardi 11 juin et la matinée du mercredi 12 juin. La section de haut niveau reprendra ses travaux le mercredi 19 juin et continuera le jeudi 20 juin.

Dans l'après-midi du jeudi 20 juin, les anciens Directeurs généraux, M. Juan Somavía et M. Michel Hansenne, échangeront leurs points de vue dans un débat modéré par le Directeur général, Guy Ryder, sur la contribution de l'OIT à la paix et à la stabilité, en examinant ce que nous pouvons apprendre du passé lorsque nous envisageons l'avenir du monde du travail et celui de l'OIT.

La Conférence recevra également le Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, le dernier jour de la Conférence, le vendredi 21 juin à 10 h. Le discours du Secrétaire général sera suivi de l'adoption des résultats des différentes commissions.

De plus amples informations concernant les visites de haut niveau seront publiées ultérieurement sur la page Web des visites de haut niveau (www.ilo.org/cithautniveau), et pendant la Conférence dans le *Bulletin quotidien*.

Séances plénières de la Conférence consacrées à la discussion des rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration

Les séances plénières de la Conférence sont ouvertes à tous les délégués pour la discussion des rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration. Ces séances se dérouleront également dans la Salle des Assemblées au troisième étage du bâtiment des assemblées du Palais des Nations.

Le Directeur général du Bureau international du Travail présentera son rapport à la Conférence lors de la séance d'ouverture. Il s'agira du rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail intitulé *Travailler pour bâtir un avenir meilleur*. Le Président du Conseil d'administration soumettra également à la Conférence lors de la séance d'ouverture son rapport sur le travail accompli par le Conseil d'administration entre juin 2018 et juin 2019.

Les dates des séances consacrées à l'examen des rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration sont le mercredi 12 juin dans l'après-midi et pendant toute la journée le jeudi 13 juin, vendredi 14 juin, lundi 17 juin et mardi 18 juin.

Pour prendre la parole en séance plénière, il est nécessaire de s'inscrire à l'avance. Pour de plus amples informations, voir la section ci-après «Prise de parole en séance plénière».

Forums thématiques

A l'occasion du centenaire de l'Organisation, les forums thématiques suivants en lien avec l'avenir du travail auront lieu pendant la Conférence, entre le jeudi 13 juin et le mardi 18 juin, dans la salle XX du Palais des Nations.

Jeudi 13 juin 2019 matin	ENSEMBLE pour un avenir meilleur, un avenir sans travail des enfants
Jeudi 13 juin 2019 après-midi	Liberté syndicale et reconnaissance effective du droit de négociation collective: pierre angulaire du travail décent
Vendredi 14 juin 2019 matin	Emplois et compétences, les clés d'un avenir meilleur
Vendredi 14 juin 2019 après-midi	Pour des transitions pérennes tout au long de la vie
Lundi 17 juin 2019 matin	La technologie au service du travail décent
Mardi 18 juin 2019 matin	Le multilatéralisme, gage d'un avenir du travail équitable
Mardi 18 juin 2019 après-midi	Les entreprises au service du travail décent

Les débats thématiques sont ouverts à tous, sans inscription.

Commissions de la Conférence

La plupart des commissions commenceront leurs travaux peu après la séance d'ouverture et les poursuivront jusqu'au milieu de la deuxième semaine. Elles se réunissent en parallèle pendant la Conférence avant de mettre au point leurs rapports, conclusions ou tout instrument qu'elles peuvent avoir rédigés et qui sont ensuite soumis à la séance plénière pour adoption. Hormis la Commission de l'application des normes, toutes les autres commissions devront achever leurs travaux avant le **mercredi 19 juin au soir**.

Adoption des documents finals des commissions

Les commissions présenteront les résultats de leurs délibérations pour discussion et adoption en plénière pendant la journée du **vendredi 21 juin**, à moins qu'ils ne soient disponibles plus tôt, comme proposé pour le rapport de la Commission des finances. Les rapports et les résultats des différentes commissions seront publiés dans les *Comptes rendus provisoires*.

Conformément à la Constitution de l'OIT, l'adoption par la Conférence du programme et budget et de toute norme internationale du travail requiert une majorité des deux tiers des voix lors d'un vote par appel nominal qui se déroulera par voie électronique. Les dates indicatives de ces votes figurent dans le programme de travail provisoire de la Conférence à la fin de ce guide.

Cérémonie de clôture

La séance de clôture aura lieu en séance plénière dans la Salle des Assemblées du Palais des Nations l'après-midi du vendredi 21 juin 2019, après l'examen du dernier rapport de commission.

Formalités d'inscription

Les délégués accrédités et les représentants des organisations invitées pourront s'enregistrer et retirer leurs badges au bureau d'enregistrement, sous réserve que le Bureau ait reçu leurs pouvoirs. En raison d'un renforcement des mesures de sécurité, pour avoir accès aux locaux où se réunit la Conférence, dans l'enceinte du Palais des Nations ou dans le bâtiment du BIT, tous les participants devront être en possession d'un badge d'identification personnel délivré par le BIT et d'une pièce d'identité en cours de validité comportant une photo et le nom du délégué en alphabet latin, délivrée par un pays ou par une entité reconnu(e) par les Nations Unies. Les badges doivent être portés en tout temps et de manière visible.

L'enregistrement des délégués permettant le calcul du quorum pour les votes, seuls les délégués participant véritablement à la Conférence doivent être enregistrés. Les délégués sont donc encouragés à s'enregistrer en personne lors de leur arrivée, et ils sont invités à signaler leur départ à l'avance s'ils ne restent pas jusqu'à la fin de la Conférence. Il convient de noter que les missions permanentes ne sont pas autorisées à retirer les badges des membres

employeurs et travailleurs de leurs délégations, à moins qu’elles n’y aient été expressément autorisées par écrit par les employeurs et les travailleurs concernés. Le bureau d’enregistrement sera situé à la Porte Pregny au Palais des Nations Unies. Les horaires d’ouverture du bureau d’enregistrement sont les suivants:

Avant le début de la Conférence:

- Vendredi 7 juin, de 10 h à 17 h
- Samedi 8 juin, de 14 h à 17 h
- Dimanche 9 juin, de 9 h à 16 h

Durant la Conférence:

- Jours ouvrables, de 8 h à 17 h
- Samedi 15 juin, de 9 h à 13 h
- Dimanche 16 juin – fermé.

Les journalistes doivent se référer au Département de la communication et de l’information du public du BIT (communication@ilo.org) pour l’obtention de leur badge en dehors de ces horaires.

Les visiteurs officiels en groupe doivent se référer à leur représentant pour l’obtention de leur badge.

L’accès pour **les visiteurs individuels** sera possible du mercredi 12 juin dès 14 h au mardi 18 juin, 17 h sauf le week-end.

Participer à la Conférence

Prise de parole en séance plénière

Pour prendre la parole en plénière, l’orateur devra être accrédité comme «ministre participant à la Conférence», délégué titulaire ou «conseiller technique et délégué suppléant», agissant au nom du délégué titulaire. Les délégués accrédités comme «conseiller technique» ne sont en principe pas habilités à prendre la parole en séance plénière. Veuillez-vous référer à la [Notice explicative](#) sur les pouvoirs des délégations nationales: www.ilo.org/citnotepouvoirs.

Les demandes de prise de parole en séance plénière lors de l'adoption des rapports de commission ou les demandes de prise de parole en commission doivent être adressées au Président de la Conférence ou au président de la commission pendant les débats.

Les délégués souhaitant intervenir en séance plénière sont encouragés à s'inscrire à l'avance par courriel (orateurs@ilo.org). Ils peuvent également s'inscrire pendant la Conférence au bureau d'inscription des orateurs, dans l'espace «Concordia» (bureau A.265), au Palais des Nations, ouvert du lundi au vendredi à partir du lundi 10 juin, et sont encouragés à le faire dès que possible. La liste des orateurs sera close le jeudi de la première semaine de la Conférence, à savoir **le 13 juin, à 18 h**. Le bureau d'inscription des orateurs informera les intervenants à l'avance par courriel de la séance et de l'heure approximative à laquelle le Président leur donnera la parole.

Veillez noter qu'une limite de temps de cinq minutes sera appliquée de manière stricte ([Règlement de la Conférence, article 14, paragraphe 6](#)) pour les interventions lors de la discussion des rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration. Cinq minutes correspondent approximativement à **deux pages et demie de format A4 dactylographiées en double interligne** (soit 650 mots).

Tous les délégués inscrits pour prendre la parole en séance plénière sont invités à envoyer, vingt-quatre heures au moins avant leur intervention, une version électronique de leur discours à ilcspeeches@ilo.org. Les discours devront indiquer clairement le nom de l'intervenant et le nom de la délégation et porter la mention «Seul le discours prononcé fait foi».

Cette version sera mise à disposition sur le site Web de la Conférence, peu de temps après l'intervention, de même que l'enregistrement audio dans la langue originale et les interprétations en anglais, français et espagnol.

Inscription dans les commissions

La composition des commissions établies pour traiter les questions III, IV, et V (à savoir, les commissions techniques et la Commission de l'application des normes) est fixée par les groupes pour ce qui est des employeurs et des travailleurs. Les gouvernements s'inscrivent individuellement pour participer aux commissions auprès du secrétariat de la Conférence. Depuis l'année dernière, il suffira d'enregistrer le nom du pays – et non plus les noms de chacun des délégués ou conseillers techniques gouvernementaux.

La Conférence approuve la composition initiale de ses commissions à sa première séance. Afin de faciliter le travail des secrétariats de la Conférence et des groupes, les délégués gouvernementaux, employeurs et travailleurs souhaitant faire partie d'une commission sont invités à remplir à l'avance les formulaires d'inscription en ligne disponibles sur www.ilo.org/citinscriptioncommissions.

Il en résulte que les délégués gouvernementaux qui ne se seront pas inscrits dans une commission avant 18 h le dimanche 9 juin ne seront pas en mesure de participer (sauf dans les conditions prévues par l'article 56, paragraphe 6, du Règlement de la Conférence)¹ à la première réunion de la commission dans l'après-midi du lundi 10 juin.

Par conséquent, les modifications de la composition des commissions enregistrées auprès du secrétariat du groupe pertinent avant 18 h deviendront effectives le jour ouvrable suivant de la Conférence. Il est à noter que l'inscription ne sera effective que lorsque le Bureau aura reçu les pouvoirs officiels accréditant la personne concernée en qualité de délégué ou de conseiller technique gouvernemental, employeur ou travailleur.

Dans les commissions, il n'est pas nécessaire de s'inscrire à l'avance pour prendre la parole comme c'est le cas en plénière. C'est la personne qui préside la commission qui donne la parole aux orateurs.

¹ «Outre les membres de la commission, tout délégué ou tout conseiller technique autorisé par écrit à cet effet par le délégué auquel il est adjoint a le droit d'assister aux séances et jouira de tous les droits des membres de la commission, à l'exception du droit de vote.»

Interprétation simultanée

A toutes les réunions officielles de la Conférence, y compris lors des réunions de groupe, des services d'interprétation sont assurés dans les sept langues de travail de l'OIT (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). Des services d'interprétation en japonais et portugais sont également assurés pour certaines réunions de la Conférence, en accord avec les gouvernements qui financent ces services.

Les interprètes contribuent au bon déroulement de la révision en faisant en sorte que toutes les personnes présentes parlent la même langue.

Afin d'aider les interprètes à transmettre correctement votre message et d'assurer une communication multilinguistique homogène, vous pouvez consulter une note d'information qui figure dans la brochure *L'interprétation de Conférence au BIT*. Pensez à envoyer tout discours préparé par écrit (présentations, notes) à interpret@ilo.org pour toute intervention en séance plénière ou en réunions de groupe.

Pour intervenir en commissions, merci d'envoyer vos discours à l'adresse électronique correspondante:

Commission de l'application des normes	standardsinterpret@ilo.org
Commission normative: Violence et harcèlement dans le monde du travail	cn-interpret@ilo.org
Comité plénier (Déclaration du Centenaire)	cw-interpret@ilo.org

Cela facilitera la préparation et l'interprétation. Tous les documents seront traités dans le plus grand respect de la confidentialité.

Installations et services d'ordre général de la Conférence

Achats hors taxes

Le bureau d'information de la Conférence délivre aux délégués des autorisations d'accès au magasin hors taxes (27 avenue de France, Genève) ainsi que des cartes temporaires d'achat de carburant hors taxes aux délégués y ayant droit.

Bagages

Compte tenu du renforcement permanent des mesures de sécurité et de sûreté, il est rappelé qu'il **est interdit de laisser sans surveillance tout bagage ou colis.**

Les délégués sont priés de noter qu'il est **interdit de pénétrer dans les locaux de l'ONUG avec des bagages volumineux.**

Banques

L'accès à des services bancaires est assuré aux deux lieux de la Conférence:

Au Palais des Nations

UBS

Bâtiment C, porte 6, rez-de-chaussée, 8 h 30-16 h 30
du lundi 10 au vendredi 21 juin (fermé les week-ends)
Trois distributeurs automatiques et un Multimat accessibles
24 heures sur 24.

Bâtiment E, porte 41. Un distributeur automatique
et un Multimat accessibles 24 heures sur 24.

Au BIT

UBS

R3 Nord: 9 h-15 h (guichets) ou 17 h (agence)
(fermé les week-ends). Deux distributeurs automatiques
et un Multimat accessibles 24 heures sur 24.

R2 Sud: un distributeur automatique accessible 24 heures
sur 24.

Bibliothèque

La bibliothèque du BIT est la première bibliothèque au monde pour les questions concernant le travail, le développement lié au travail et les droits de l'homme. Des espaces de lecture sont disponibles dans la salle de lecture principale et les livres peuvent être empruntés pour une durée d'une semaine.

La bibliothèque se trouve au niveau R2, à l'extrémité Sud du bâtiment du BIT. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.

Le personnel du bureau d'information de la bibliothèque est à la disposition des délégués pour les aider dans leurs recherches ou pour toute question sur l'utilisation des bases de données de l'OIT ou d'autres sources d'information. Il est également possible de prendre un rendez-vous auprès du bureau d'information (courriel: library@ilo.org; téléphone: (+41) 22 799 8682).

Bureau d'information et de distribution de documents

Un bureau d'information et de distribution des documents sera ouvert à partir du **lundi 10 juin** au Palais des Nations, dans l'espace «Concordia», de **8 h à 17 h** du lundi au vendredi et, selon les besoins, le **samedi 15 juin**. Ce bureau fournira différents services aux participants, notamment:

- informations générales sur la Conférence (emplacements des salles, programme de la Conférence et des activités connexes);
- distribution des documents officiels de la Conférence;
- autorisations d'accès au magasin hors taxes aux délégués et délégués suppléants y ayant droit (voir Achats hors taxes ci-dessus);
- questions d'ordre général.

Conformément à la politique verte de l'OIT, la distribution d'exemplaires papier sera limitée lors de la réunion. Chaque délégation nationale recevra quatre copies papier des rapports présentés à la Conférence. Tous les documents préparés avant et pendant la session seront affichés sur le site Web de la Conférence (www.ilo.org/ilc) et pourront également être consultés via l'application ILO Events.

Des exemplaires supplémentaires du rapport de la Conférence peuvent être demandés au service d'information et de distribution des documents (espace «Concordia» au Palais des Nations) pendant la Conférence. Le *Bulletin quotidien* et la plupart des documents publiés pendant la session seront aussi disponibles au service de distribution.

Le service de distribution des documents de la Conférence ne procède pas à l'envoi des documents ou rapports pour les délégués. Les délégués sont invités à utiliser les services postaux (voir section ci-après).

Délégués handicapés

Les locaux dans lesquels se réunit la Conférence sont généralement accessibles aux personnes handicapées.

Pour plus d'information, veuillez contacter MEETINGS-SERVICES@ilo.org; téléphone: (+41) 22 799 6767.

Internet, wi-fi, et Cybercafés

Accès wi-fi

Pour utiliser le wi-fi, les délégués doivent avoir installé sur leur ordinateur portable une carte réseau wi-fi, la dernière mise à jour de sécurité Windows et un logiciel anti-virus à jour.

- | | |
|---------------------|---|
| Palais des Nations: | Un certain nombre de zones wi-fi ont été mises en place dans l'espace «Concordia», entre les salles XIX et XX, et dans les salles de réunion. |
| BIT: | Les zones wi-fi sont situées aux R2 et R3 Sud, y compris dans toutes les salles de réunions, et dans la salle de lecture de la bibliothèque du BIT. |

Cybercafés (24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pendant toute la durée de la Conférence)

Palais des Nations:

Bibliothèque, salle B.121, de 8 h 30 à 17 h 30
Espace «Concordia», 2^e étage, bâtiment A
Mezzanine, 3^e étage, derrière la salle XX, bâtiment E

Bâtiment du BIT:

Bibliothèque, R2 Sud, à l'entrée de la salle de lecture
La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 18 h pendant la Conférence (10-21 juin)

Logement, appui local et informations touristiques

Office du tourisme de Genève

18, rue du Mont-Blanc

Case postale 1602

CH-1211 Genève 1

Téléphone: (+41) 22 909 7000

Fac-similé: (+41) 22 909 7011

Site Web: www.geneve-tourisme.ch/fr/accueil/

Service accueil délégués

Centre d'accueil – Genève Internationale (CAGI)

La Pastorale – 106, route de Ferney

CH-1202 Genève

Téléphone: (+41) 22 546 2300

Courriel: delegates.cagi@etat.ge.ch

Site Web: www.cagi.ch

Objets trouvés

Au Palais des Nations, prière de contacter le bureau d'information et de distribution des documents (espace «Concordia»).

Au BIT, s'adresser au centre de contrôle du BIT (R3-14 Nord) en composant le 8014 ou 8015 (appel interne), ou (+41) 22 799 8015 (appel externe).

Restauration

Il existe différents services de restauration dans le bâtiment du BIT et au Palais des Nations, y compris des distributeurs de boissons chaudes ou froides et de snacks qui fonctionneront jour et nuit pendant toute la durée de la Conférence.

Les heures d'ouverture de ces services de restauration sont les suivantes:

Au Palais des Nations

Lundi 10 juin:

Bar Concordia	bâtiment A,	de 7 h 30 à 19 h
Soupe box/Pasta box	2 ^e étage (portes 13 et 15)	
Cafétéria	bâtiment A, rez-de-chaussée	de 11 h 30 à 14 h 30

Du mardi 11 au vendredi 14:

Du lundi 17 au vendredi 21:

Bar Concordia	bâtiment A,	de 7 h 30 à 19 h
Soupe box/Pasta box	2 ^e étage (portes 13 et 15)	
Bar Le Serpent	bâtiment E,	de 8 h 30 à 18 h
Soupe box/Pasta box	1 ^{er} étage	<i>(ou 20 h 45 s'il y a des séances du soir)</i> *8 h 30 à 17 h 30 Jeudi 20 et vendredi 21 juin
Pasta corner	bâtiment E, 1 ^{er} étage	de 11 h 30 à 14 h 30 et 18 h 45 à 20 h 30 <i>(s'il y a des séances du soir)</i>
Restaurant des délégués	bâtiment A, 8 ^e étage (portes 13 et 15)	12 h à 14 h 30
Cafétéria	Bâtiment A, rez-de-chaussée	8 h 15 à 15 h

Samedi 15 juin

Bar Le Serpent	bâtiment E,	de 7 h 30 à 15 h
Soupe box/Pasta box	1 ^{er} étage	<i>(ou 18 h 30 s'il y a des séances du soir)</i>

Des distributeurs de boissons chaudes ou froides fonctionneront jour et nuit pendant toute la durée de la Conférence.

Au BIT

Du lundi 10 au vendredi 21:

Bar des délégués	R3 Sud	de 7 h 30 à 19 h <i>(horaire de fermeture modifiable selon demande en fonction de l'activité)</i>
Bar «Le Viennois»	R2 Nord	de 7 h 30 à 17 h 30
Bar des Gobelins	R2 Sud	de 8 h 30 à 16 h 30
Restaurant «Les Morillons»	R2 Nord	de 12 h à 14 h Pour réserver, composer le 8154 (appel interne) ou le (+41) 22 799 8154 (appel externe)
Cafétéria	R2 Nord	de 11 h 45 à 14 h <i>(horaire de fermeture modifiable jusqu'à 14 h 30 selon demande)</i>
Kiosque	R2 Sud	de 8 h à 17 h

Le dimanche 9 juin et les samedis 15 et 22 juin:

Bar des délégués	R3 Sud	de 8 h à 14 h <i>(et au-delà en cas de séance prolongée)</i>
Cafétéria	R2 Nord	de 11 h 45 à 14 h <i>(fermée le samedi 22 juin)</i>

Des distributeurs de boissons chaudes ou froides fonctionneront jour et nuit pendant toute la durée de la Conférence.

Salle de prière

Une salle de prière et de méditation est à la disposition des délégués au rez-de-chaussée du bâtiment E du Palais des Nations, près du bureau E.105. Une salle de prière est également disponible dans le bâtiment du BIT, bureau R2-125.

Santé et sécurité

En cas d'urgence médicale dans les locaux de la Conférence (au Palais des Nations et au BIT), composez le 112 depuis un téléphone fixe.

- Le Bureau international du Travail met tout en œuvre pour assurer la santé et la sécurité des participants durant la Conférence.
- Les participants sont priés de signaler au secrétariat toute situation qui, selon eux, constitue un risque pour la santé ou la sécurité.

Le service médical du BIT (MEDSERV) est disponible pour une assistance et des conseils médicaux de base en cas de nécessité. Il se trouve au niveau R3, à l'extrémité Nord du bâtiment du BIT et est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 18 h.

Le **service médical du Palais** NE DEVRAIT PAS être utilisé par les participants à la Conférence. Si les participants ont besoin d'une assistance médicale lorsqu'ils sont au Palais, ils doivent se rendre au Service médical du BIT en prenant l'une des navettes fournies (à l'extérieur de la porte 15, près de la zone principale de la Conférence dans le bâtiment A). Si un participant à la Conférence est trop malade pour voyager dans la navette, il doit demander de l'aide immédiate ou composer le 112.

Une salle d'allaitement se trouve près de l'entrée du service médical, au R3 Nord. Les membres du personnel et les déléguées à la Conférence qui souhaiteraient l'utiliser doivent préalablement s'inscrire auprès de l'une des infirmières du service médical, lequel est ouvert de 9 h à 18 h. Des services médicaux complets, à la fois généraux et spécialisés, sont disponibles dans la ville de Genève. Il est toutefois rappelé aux participants qu'ils doivent apporter les médicaments dont ils ont habituellement besoin en quantité suffisante.

Le BIT s'engage à lutter contre toutes les formes de harcèlement, en particulier sexuel, sur le lieu de travail. Merci de vous reporter au dos de la couverture du Guide pour avoir plus d'information.

Services de voyage et de tourisme

Palais des Nations:	Carlson Wagonlit Travel, Hall 13-15 rez-de-chaussée. Lundi-vendredi, 9 h-16 h 30 Tél.: (+41) 58 511 0079
BIT:	Carlson Wagonlit Travel, R2 Sud Lundi-vendredi, 9 h-17 h Tél.: (+41) 22 799 7540

Souvenirs du centenaire

Une collection de souvenirs ILO100 est en vente exclusivement au kiosque du bâtiment du BIT, R2 Sud, entrée 4, ouvert de 8 h à 17 h en semaine.

Télécommunications, services postaux et magasins de journaux

Téléphone

Les téléphones du Palais des Nations et du siège de l'OIT peuvent être utilisés pour appeler des numéros sur Genève. Composez le «0» pour obtenir une ligne extérieure. Pour appeler des numéros en France voisine, composez le 00 33 450 suivi des six derniers chiffres.

Pour les appels du Palais des Nations vers le BIT, composez le 63 suivi du numéro interne de la personne à contacter (quatre chiffres), ou composez le 00 22 799 suivi du numéro interne. Si vous ne connaissez pas l'extension, composez le 63 6111 (ou 00 22 799 6111).

Pour appeler le Palais des Nations depuis le BIT, composez le «2» suivi du numéro interne de la personne à contacter (cinq chiffres), ou composez le 00 22 907 1234, ou 00 22 917 1234, pour contacter le service téléphonique de l'ONU.

Services postaux

Disponibles sur les deux sites de la Conférence:

Palais des Nations: Bâtiment C, rez-de-chaussée, 8 h-17 h

Bâtiment du BIT: R2 Nord, 10 h-11 h 30 et 12 h 30-16 h 30.

Kiosque à journaux

Palais des Nations: Bâtiment C, rez-de-chaussée, 8 h-17 h 30

Bâtiment du BIT: R2 Sud, 8 h-17 h.

Transports publics vers les sites où se tient la Conférence

A leur arrivée à l'aéroport international de Genève, les voyageurs peuvent obtenir un billet gratuit pour les transports publics au distributeur situé dans le hall de récupération des bagages. Ce billet permet de voyager gratuitement sur le réseau des Transports publics genevois (TPG) pendant quatre-vingt minutes. En cas de contrôle, les passagers devront présenter le talon de leur carte d'embarquement en même temps que le billet gratuit.

Tous les participants séjournant dans un hôtel à Genève peuvent bénéficier gratuitement d'une carte de transport à Genève. Cette carte personnelle et non transmissible est délivrée au moment de l'enregistrement à l'hôtel et permet à son titulaire de voyager sur l'ensemble du réseau des TPG sans restriction (bus, tramway et bateau-navette). Elle est valable pendant toute la durée du séjour à Genève, y compris le jour de départ.

Les participants ne séjournant pas à l'hôtel peuvent acheter une carte de transport auprès des kiosques à journaux au Palais des Nations et au BIT ainsi qu'auprès des distributeurs de journaux et guichets TPG à Genève. Site Web des TPG: www.tpg.ch.

Accès au bâtiment du BIT

- Arrêt «BIT»: lignes 8, 22, 28 et F
- Arrêt «Crêts de Morillons»: lignes 5, 28 et F

Accès au Palais des Nations

- Arrêt «Appia»: lignes 8, 20, 22, 28 et F
- Arrêt «Nations»: lignes 5, 8, 11, 15 (tramway), 20, 22, 28 et F (10 minutes à pied de la Salle des Assemblées et des salles de réunion)

Taxis

Si vous avez besoin d'un taxi, veuillez composer le (+41) 22 331 4133 ou réservez en ligne à www.taxi-phone.ch.

Voitures, parking et services de navette entre le BIT et le Palais des Nations

Du fait des restrictions de parking au Palais des Nations, les délégués se rendant à la Conférence en voiture sont invités à laisser leur véhicule au parking du BIT et à utiliser le service de navettes entre le BIT et le Palais des Nations.

Le service de navettes sera assuré quotidiennement entre le BIT (parking P1 au niveau R2 à l'extrémité Nord du bâtiment) et le Palais des Nations (dépose et embarquement aux portes 15 et 40). Pour des raisons de sécurité, pendant les réunions de haut niveau (les 10, 11, 19 et 20 juin toute la journée et le 12 juin le matin), la dépose et l'embarquement au Palais se feront devant la porte de Pregny.

Les navettes circuleront selon les horaires suivants:

Dimanche, 9 juin	de 13 h 30 jusqu'à la fin de la dernière réunion
Lundi à vendredi	de 7 h 30 à 20 h ou jusqu'à la fin de la dernière réunion
Samedi, 15 juin	de 7 h 30 jusqu'à la fin de la dernière réunion

Les taxis n'ont pas accès au Palais des Nations et doivent prendre et déposer les passagers devant la porte de Pregny, qui est l'entrée la plus proche de la Salle des Assemblées.

L'attention des missions permanentes est appelée sur la *Note verbale* du BIT les informant de la procédure pour accéder en voiture au Palais des Nations et des autorisations temporaires accordées aux chauffeurs des missions diplomatiques pendant la 108^e session de la Conférence.

PARLEZ-EN! VOUS SEREZ ENTENDUS

NON AU HARCÈLEMENT SEXUEL

Le BIT s'est engagé à garantir un environnement de travail exempt de toute forme de harcèlement sexuel.

Les politiques de lutte contre le harcèlement s'appliquent à tous les fonctionnaires du BIT, toute personne travaillant avec le BIT ou dans les locaux du BIT, ainsi qu'aux délégués et aux autres personnes participant à des événements organisés par le BIT.

Si vous estimez que vous faites l'objet de harcèlement sexuel, ou si vous êtes témoin de faits de harcèlement sexuel sur un tiers, faites le savoir!

- **Médiateur:** mediator@ilo.org
- **Assistante sociale:** menes@ilo.org
- **Service médical:** medical@ilo.org
- **Département des ressources humaines:** oneill@ilo.org
- **Syndicat du personnel:** syndicat@ilo.org

UNE SEULE OIT
ZÉRO HARCÈLEMENT

Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires, afin de réduire autant que possible l'impact environnemental des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnaissants aux délégués et aux observateurs de bien vouloir éviter d'en demander d'autres exemplaires. Nous rappelons que tous les documents de la CIT sont consultables sur Internet à l'adresse <http://www.ilo.org/ilc>.